



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU LUNDI 23 JANVIER 2023.

Ouverture de séance à 18h03

### Membres présents :

Mme Sophie Bailly-Béchet	-	Présidente
M. Wissam Raad	-	Vice-Président
Mme Nachula Wilson	-	Trésorière
Mme Enyonam Dagadu	-	Vice-Trésorière
M. Krishan Kapoor	-	Membre
M. Jean-Louis Feghali	-	Membre
Mme Mirna Abdel Massih	-	Membre
M. Damaz Alexis	-	Membre
Mme Valérie Felgines	-	Représentante du personnel
Mme Grace Quansah	-	Représentante du personnel
M. Julien Lecas	-	COCAC
Mme Catherine Dauer	-	Provisure
M. Cédric Barbeau	-	Directeur d'école
M. Mohamed Sidibé	-	Directeur Administratif et Financier

### Membre excusé :

M. Stéphane Saulais	-	Consul
---------------------	---	--------

Les points à l'ordre du jour sont lus par Mme Bailly-Béchet La présidente.

Le secrétariat sera assuré par Mme Dauer ainsi que Mme Felgines en tant que 2<sup>e</sup> secrétaire pour relecture.

La réunion du Comité de gestion est enregistrée via zoom.

### POINT FINANCES :

Les encaissements du 1<sup>er</sup> semestre sont en bonne voie et quasiment accomplis. Pour le 2<sup>e</sup> semestre, 27 % des encaissements ont déjà été effectués.

Mme Dagadu demande si tous les parents ont été destinataires du lien pour effectuer le paiement. M. Sidibé informe les membres que le 2<sup>e</sup> semestre débute début février et que le lien sera envoyé à ce moment-là à l'ensemble des parents.

Une réunion a été fixée d'ici une quinzaine de jours avec le cabinet AUDIT pour rencontrer le GRA. Début mars un audit pour la certification des comptes 2022 est prévu.

M. Le Guevel demande ce qu'il en est de la compensation financière par rapport à la dévaluation de la monnaie. M. Sidibé répond que les fluctuations sont telles qu'il est prudent d'attendre avant de faire des changements de devises.

*A 18H15, arrivée dans la visio zoom de Natchula WILSON*

### POINT R.H

Le 14 février à 14h30, réunion d'une commissions RH.

Le 15 février à 14h30, réunion de la commission Dialogue Social. L'ordre du jour sera alimenté et diffusé une semaine avant la tenue de la réunion.

Retour d'un personnel ASEM suite à un arrêt de travail de plusieurs mois.

Une commission R.H sera réunie dans les prochains jours notamment pour le recrutement d'un personnel GARH.



ÉTABLISSEMENT  
CONVENTIONNÉ



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Qu'en est-il du cabinet d'avocat ? Qqs candidatures ont été reçues. M. Sidibé précise qu'il s'agit de la vie institutionnelle de l'association qui serait traité par ce cabinet d'avocats et du coup il conviendrait à l'APE de procéder elle-même à la recherche d'un cabinet. Mme La Présidente indique que deux candidatures ont répondu à l'appel à candidature d'un cabinet d'avocats. Il s'avère que compte tenu de la quantité de feuilles envoyées il serait judicieux de faire une synthèse et de l'envoyer par mail aux membres de la commission pour faire un choix. M. Sidibé ajoute que dans la semaine il enverra ces synthèses.

Concernant le co-secretary, dans la loi ghanéenne il s'agit de dresser des PV avec un statut bien précis. Nous sommes donc confrontés à de grandes difficultés pour trouver qqn pour dresser ces PV au regard de la rétribution financière que nous sommes en mesure d'attribuer. M. Le Guevel demande si le prochain cabinet d'avocats ne serait pas en mesure de faire cette tâche. Mme La Présidente explique que compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la faible rémunération nous avons du mal à les fidéliser sur cette transcription. M. Feghali et M. Raad proposent de saisir nous-même le CR et que le cabinet appose simplement sa signature en bas de pages. C'est ce qui sera donc proposé au cabinet d'avocats qui sera recruté.

M. Feghali suggère de demander aux parents d'élèves entrepreneur si ils ont des avocats à nous recommander. Mme Dauer informe les membres que dès le lendemain matin lors de la réunion avec les parents d'élèves qui gèrent l'encart business de l'établissement, elle partagera la demande faite concernant la recherche d'un cabinet d'avocat.

### **POINT INFRASTRUCTURES :**

M. Kapoor explique les travaux accomplis. Voir annexe jointe.

Mme Dauer précise que les lieux (plateforme cantine) seront investis après la tenue des conseils des maîtres, pédagogiques, établissement.

M. Feghali explique que l'université a été questionnée pour que le LFIA puisse acheter 5.5 acres de terrain en vue d'une délocalisation éventuelle. Un premier rdv avec la vice-chancellor a eu lieu avec M. Feghali pour connaître la procédure. Elle l'a orienté vers un comité en charge des projets et en date du 18 janvier 2023 une rencontre entre ce comité et M. Sidibé, Mme Dauer, M. Barbeau et lui-même a eu lieu. La réponse faite est que l'université n'est pas d'accord pour octroyer des terrains au sein du campus universitaire car c'est contraire à leur politique. Cela dit, ils prennent en compte notre demande et ils vont la faire remonter à la commission concernée. Nous leur avons annoncé que si fin mars nous n'avions pas de réponse positive de leur part, nous réfléchissons alors à une solution en interne sur notre site actuel. En aparté, il y a une forte demande de logements universitaires : un compromis terrain contre résidence universitaire pourrait être envisagé et est peut-être négociable. Le lease serait de 25 ans mais nous avons demandé au moins 45 à 50 ans. L'acre est estimé à 800000 Dollars à l'université. Voilà où en est la situation actuellement. Nous restons dans l'attente d'un retour.

Mme Quansah demande en quoi cela intéresse l'UG de proposer un terrain. Mme Dagadu indique que contre la construction de logements, l'université réfléchirait à nous céder un terrain.

M. Sidibé présente alors le dispositif de garantie de l'état et plusieurs simulations différentes.

#### **\*\*ATTENTION, MONTANTS ESTIMATIFS\*\***

Budget estimatif : 20 millions d'euros. Taux à 1,84 % sur 180 mois de durée d'emprunts - mensualités à 127233,51 euros par mois. Si l'on calcule avec le taux le plus bas proposé on atteint 113000 euros par mois de remboursement.

L'AEFE peut financer jusqu'à hauteur de 30 % le projet de construction. Il se pourrait donc d'emprunter simplement la somme de 14 millions d'euros.

L'économie réalisée par mois au regard des travaux de rénovation et d'entretien inexistantes sur les 5 premières années généreraient une économie de 35000 euros par mois, soit une mensualité de 44000 euros par mois selon le taux d'emprunt et les subventions apportées par l'AEFE.



Par ailleurs, il y a également la possibilité de proposer à la location les bâtis du site actuel.

La construction sur un nouveau site génèrera des recettes externes : location d'équipements particuliers (locaux, amphi théâtre, gymnase, piscine...). Concernant la progression des effectifs, M. Sidibé explique des graphiques d'évolution des effectifs avec des variations différentes.

M. Raad souhaiterait connaître le maximum d'élèves admis sur 5 acres. Mme Dauer précise qu'il est difficile de répondre à cette question. Tout dépendra de la situation et de la forme du terrain, des infrastructures qui y seront construites et des bâtiments envisagés.

M. Sidibé présente plusieurs graphiques prévisionnels de projections.

### QUESTIONS DIVERSES :

Passage en CDI des CDD d'un an des contrats locaux : pas interdit par la loi de cumuler des CDD d'après M. Raad.

M. Sidibé explique que certaines personnes ont été embauchées suite à la situation sanitaire du COVID. Avant ces personnels n'exerçaient pas au LFIA. M. Sidibé précise également qu'il est confronté à la problématique suivante : certains personnels ont un 1<sup>er</sup> contrat. Ce dernier n'a pas été achevé qu'un 2<sup>e</sup> contrat présentant d'autres avantages et/ou clauses est en application en même temps. Par conséquent, il est nécessaire que le cabinet Lainé se penche sur ce problème.

Mme Felgines souhaiterait savoir si les personnels qui ont des CDD depuis deux ans, ne peuvent pas être embauchés en CDI. M. Raad indique qu'il comprend que cette précarité n'est pas du tout agréable. Mais il souligne qu'avant de faire des avenants aux contrats CDD vers CDI il est nécessaire de réviser les avantages accordés tels que les frais d'installation, les billets d'avion...pour éviter la déperdition des personnels qui viennent, profitent des avantages financiers proposés et disparaissent en cours d'année.

M. Sidibé et Mme Dauer expliquent que chaque situation est différente et doit être considérée spécifiquement. Une révision des contrats et une analyse au cas par cas va être faite d'ici mai, date de la prochaine assemblée. Mme Quansah explique qu'elle souhaiterait savoir pour quelles raisons les contrats CDD s'achèvent à chaque période de vacances en terme de politique salariale. Mme Felgines ajoute qu'il n'est pas normal que les surveillants du primaire notamment ne soient pas payés pendant les interruptions de service pendant les congés scolaires. Cela concerne une petite dizaine de personnes.

M. Raad indique que le fait d'embaucher à l'année un personnel génère des coûts supplémentaires tels que la scolarisation de ses enfants par exemple. M. Lecas souligne que le LFIA est un établissement français et qu'à ce titre ces personnels méritent d'obtenir des droits tels qu'exercés en France et qu'il conviendrait de réfléchir à des conditions de travail décentes et sécurisantes pour ces personnels. Mme la présidente précise que le LFIA est certes un établissement d'enseignement français, mais est avant tout une association ghanéenne, et que les membres du board veillent en priorité à respecter la loi ghanéenne.

M. Raad et Mme Dauer expliquent qu'en l'état il est impossible de faire une transposition des conditions d'exercice en France et au Ghana, qu'il serait peut-être souhaitable de créer une catégorie supplémentaire de personnel pour laquelle il n'y aurait pas de rupture de salaire sur une année mais pour autant pas de cédésation systématique selon les tâches à exécuter. Mme Dauer évoque par exemple le cas d'un assistant d'éducation qui serait cédéisé et qui encore après la soixantaine devrait observer une vigilance accrue et mobile vis-à-vis des élèves.

Mme Felgines souhaiterait avoir une vision des statistiques de turn over des personnels, du nombre d'arrêts maladie...

M. Sidibé informe les membres du Comité que la politique salariale demande une certaine cohérence dans l'application d'un bilan social. Raison pour laquelle un lien a été envoyé où un questionnaire a été proposé.



ÉTABLISSEMENT  
CONVENTIONNÉ



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les réponses à ce questionnaire étaient destinées à alimenter une base pour travailler à la politique salariale demandée. Mme Felgines précise que les questions posées dans ce questionnaire ne correspondent pas à des personnels embauchés au LFIA. C'est en ce sens que le questionnaire a été mal perçu.

M. Sidibé souligne que le processus d'un bilan social est en cours. M. Feghali indique que M. Sidibé souhaite prendre le temps d'analyser les réponses à ce questionnaire. M. Barbeau explique également qu'il y a un cadrage ministériel et institutionnel à respecter.

Mme Dauer invite les personnels qui n'ont pas compris certaines questions à se rapprocher de M. Sidibé, qui s'engage à analyser les situations individuelles dans les prochains mois.

L'agenda du jour étant épuisé et les questions diverses ayant été traitées, la séance est levée à 20h05.

Secrétaire de séance :  
Catherine DAUER



Président du Conseil d'administration  
Sophie Bailly-Béchet